

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **55 (1963)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le *développement des assurances sociales* doit concourir aux efforts visant à améliorer les conditions d'existence de la population travailleuse. L'Union syndicale accueille avec satisfaction les sensibles augmentations des rentes d'AVS/AI proposées par le Conseil fédéral dans son message relatif à la 6e révision de l'AVS. Elle s'oppose cependant à tout relèvement des cotisations qui ne serait pas justifié par une augmentation correspondante des rentes et qui n'aurait pas pour contrepartie une majoration proportionnelle des contributions des pouvoirs publics.

L'Union syndicale invite les Chambres fédérales à achever l'examen de la 6e révision au cours de la session de décembre et de décider que les nouvelles rentes, dès l'expiration du délai d'opposition, seront versées avec effet rétroactif au 1er janvier 1964.

L'Union syndicale souligne que la révision du titre: assurance-maladie de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents, ne doit pas être retardée plus longtemps par les divergences suscitées par l'aménagement du droit dit des médecins. Les améliorations depuis longtemps indispensables des prestations des caisses aux assurés et l'augmentation des subsides des pouvoirs publics doivent intervenir sans plus tarder.

L'Union syndicale est consciente du fait que seul un renforcement de la solidarité peut permettre de bien résoudre les problèmes de demain dans l'intérêt du pays tout entier et de l'ensemble des travailleurs. En conséquence, elle estime que le moment est venu de mettre fin à l'émiettement syndical et de créer une *organisation syndicale unifiée, libre et démocratique*. Elle invite donc les groupements syndicaux qui ne sont pas affiliés à donner suite à cet appel et à renforcer ainsi le front des travailleurs.

L'Union syndicale réaffirme sa volonté de *collaboration internationale*. Elle appuie les efforts visant à l'unification économique de l'Europe, mais précise que la Suisse ne peut en aucun cas se prêter à une intégration payée au prix d'un abandon de sa neutralité et des institutions de la démocratie directe. Enfin, l'Union syndicale considère que la constitution et le renforcement de syndicats libres dans les pays en voie de développement offrent un moyen efficace de préparer les voies de la démocratie, de créer les conditions propres à augmenter le bien-être et à asseoir la liberté de tous les peuples et la paix sur des bases solides.

Bibliographie

Institutrice en Sardaigne, par Maria Giacobbe, traduit de l'italien par Magda Martini. Un volume in-16 jésus de 160 pages, Les Editions ouvrières, avenue Sœur-Rosalie 12, Paris 13e. – L'ouvrage de Maria Giacobbe livre un témoignage bouleversant sur les conditions de vie en Sardaigne. La grande île, partie intégrante de la République italienne, n'a rien à envier aux pays en voie de développement d'Asie ou d'Amérique latine. Le « miracle italien » ne s'étend que très lentement vers le Sud. Pourtant, comme il est digne et fier le paysan sarde au sein de sa pauvreté et de son dénuement extrêmes! Mais le témoignage de l'auteur possède une dimension toute personnelle. Maria Giacobbe était encore tout récemment institutrice en Sardaigne. Elle apprenait à lire aux enfants des bourgades d'Oliena, de Bortigali, voire aux enfants des familles de bandits à Orgosolo. Très simplement mais douloureusement, elle conte sa vie et laisse deviner l'immense amour qu'elle porte à ces enfants de la misère. Cet amour l'a poussée à révéler les souffrances dont elle a été témoin et les maux dont son pays souffre, « afin que quelqu'un préconise des remèdes et les administre », comme elle le souhaite dans la préface à l'édition française.